



OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N°. 1/028

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

**Administration des services techniques de l'agriculture
Division des Laboratoires
72, Avenue Lucien Salentyng
L- 9080 Ettelbruck**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/IEC 17025 :2017**, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **23 septembre 2024**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **12 octobre 2020**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



1004359